



# Compte Rendu \_Médiation d'initiative citoyenne

**Interpellation concernée : « Végétalisons ! Angle Péguy/Libération »**

Document de travail du 25/01/2024\_ Document relu et validé par toutes les parties

## Rappel du contexte de la médiation

**Texte de l'interpellation initiale déposé le :16/06/2023**

Lors de la réalisation des travaux de la ligne E du tramway en 2014 l'architecte urbaniste a malheureusement bétonné une grande surface de trottoir à l'angle de la rue Charles Peguy et de la contre allée du cours de la Libération devant le N° 14.

Afin de déminéraliser cette surface, nous demandons à la ville de Grenoble par sa gestion directe ou sa représentativité au sein de Grenoble Alpes Métropole d'en végétaliser une partie dans le respect des conditions de circulation des piétons afin d'éviter au maximum l'absorption de l'énergie du rayonnement solaire.

Notre ville ayant reçu le titre de capitale verte européenne en 2022 cette initiative permettra de continuer les actions menées concernant le réchauffement climatique mais elle permettra également d'améliorer notre environnement d'un point de vue esthétique. Enfin, la végétalisation pourrait permettre de ralentir la circulation des trottinettes et vélos ce qui sécuriserait le passage des piétons.

Nous avons fait comme le colibri notre petite part.

## **Rappel du déroulé de la phase de médiation**

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Elle se conclut par un compte-rendu validé par toutes les parties, envoyé à l'ensemble des soutiens de l'interpellation et publiée en ligne.

## **Calendrier des rencontres**

- Première rencontre de médiation le 16/01/2024

## **Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :**

- NAMUR Gilles, Adjoint espaces publics, nature en Ville, biodiversité et fraîcheur, végétalisation, mobilités circulation, stationnement, pré-contentieux, réglementation publicité
- DEBACQ Killian, Chef de projet Végétalisation, Espaces verts
- GROUAZEL Pascal, Responsable de territoire secteur 3

### **Représentant-es de l'interpellation citoyenne**

- BUISSON Marcel, membre du conseil syndical de la copropriété Charles Péguy
- GUTERBAUM, membre du conseil syndical de la copropriété Charles Péguy

### **Animation**

- EUCHER Emmanuelle, Chargée d'appui aux initiatives citoyennes

### **Prise de note**

- MEZGHACHE Feriana, Assistante administrative

## **Synthèse des échanges**

### **Présentation du projet par les porte-paroles :**

Lors des travaux de la création de la ligne E du tram en 2014 des grands espaces ont été bétonnés. Devant la propriété des porte-paroles sur le trottoir de la contre-allée du cours de la libération, il y a une grande surface orientée plein sud qui est bétonnée et vide.

Cet espace permet aux vélos et aux trottinettes de circuler ce qui met parfois en danger les piétons.

Les porte-paroles demandent à ce que la surface identifiée soit végétalisée par 3 espaces distincts entourés par des ganivelles et comprenant des arbustes et végétaux, à l'exemple de l'angle entre la rue Jean Baptiste Pradel et la rue Thiers (Cf Annexe)

### **Réponse Ville :**

La demande des porte-paroles est en adéquation avec les objectifs de la Ville. En effet, la végétalisation permet de capter les eaux de pluie, de les infiltrer et de limiter l'accumulation de chaleur.

La végétalisation est cependant une compétence métropolitaine. Deux options sont alors possibles :

- 1) Dans le cadre du dispositif « Végétalise ta Ville », la Ville a un accord tacite avec la métropole : la Ville peut aménager des espaces verts mais la gestion et l'entretien se font par les habitant-es
- 2) La Ville peut demander à la Métropole une végétalisation d'un espace dans la cadre du Plan Canopé. Dans ce cas c'est la Métropole qui prend la décision de végétaliser ou non l'espace.

Avec Végétalise ta Ville :

- Un groupe d'habitant-es doit être constitué afin de planter et d'entretenir l'espace vert : 4 personnes environ
- La palette des végétaux, arbustes et/ ou comestibles est proposée aux habitant-es qui font leur sélection. L'espace à végétaliser est aménagé de façon à être « prêt à planter ».
- La Ville fournit aux habitant-es les plantes mais pas le matériel d'entretien.
- Les habitant-es sont autonomes dans l'entretien de l'espace vert.
- Une charte d'engagement est signée par les habitant-es.

- Une étude est faite après la signature de la charte : vérification de la présence ou non de réseaux souterrains, étude des contraintes d'accessibilité, par exemples.
- Si les résultats de l'étude permettent le projet une mise en place serait possible en 2025.

Remarques :

-La Ville incite à ce que des arbres soient inclus dans les projets de végétalisation. En effet, l'arbre permet de créer un véritable écosystème.

-De manière globale, le projet proposé par les porte-paroles (Cf image 2 de l'annexe) correspond à une réalisation possible dans le cadre du dispositif « Végétalise ta Ville ». Cependant l'îlot circulaire central ne pourra pas être réalisé car il constitue un obstacle pour les piétons.

### **Réponses des porte-paroles :**

Les porte-paroles sont prêts à mobiliser des habitant-es mais ont quelques craintes sur le fait de pouvoir mobiliser des habitant-es dans l'entretien de l'espace vert sur le long terme.

Concernant la question des arbres les porte-paroles souhaitent qu'ils n'empiètent pas sur la luminosité des appartements du rez-de-chaussée.

Remarque Ville : Si des arbres sont plantés ils ne seront pas plantés trop près de la façade pour éviter un effet assombrissant.

### **Informations du secteur 3 :**

- Afin de constituer un groupe d'habitant-es il est possible de mettre une annonce sur la plateforme Volontaires solidaires/ dans la gazette de la Maison des Habitants Anatole France/ demander aux commerçants proches d'être relais ou acteur
- Il existe un Fond de Participation Habitant (FPH) de 800 euros maximum qui peut être sollicité pour financer le matériel de jardinage par exemple.

## **Suites de la médiation**

- La Ville vérifie s'il y a un point d'eau sur la surface mentionnée et informe les porte-paroles dans un délai de 3 semaines.
- Les porte-paroles se rapprochent des habitant-es qui pourraient être mobilisables pour le projet dans la montée de leur copropriété notamment.
- Les porte-paroles réfléchissent aux 2 options possibles : Intégrer le dispositif Végétalise ta Ville ou demander à la Ville de faire une demande de végétalisation à la Métropole.

## ANNEXE : PROJET DE VÉGÉTALISATION DES PORTE-PAROLES

Image 1 : Surface actuelle



Image 2 : Surface végétalisée, imaginée par les porte-paroles



**Image 3 : Exemple d'une surface végétalisée à l'angle de la rue Jean Baptiste Pradel et la rue Thiers**

